

Exemples de décompte

Le canton X a demandé 30 places pour l'année 2021. Celles-ci ayant été autorisées, le SEM a versé CHF 300'000.- Le canton n'a pu occuper que 10 places et a donc touché CHF 200'000.- en trop. Pour 2022, le canton demande 20 places, ce qui correspond à un versement de CHF 200'000.- Le SEM déduit l'excédent de 2021 (CHF 200'000.-) du montant normalement prévu pour 2022 (200'000.-) et ne verse rien.

Le canton Y a demandé 30 places pour l'année 2021. Celles-ci ayant été autorisées, le SEM a versé CHF 300'000.- Le canton n'a pu occuper que 20 places et a donc touché CHF 100'000.- en trop. Pour 2022, le canton demande 35 places, ce qui correspond à un versement de CHF 350'000.- Le SEM déduit l'excédent de 2021 (CHF 100'000.-) du montant normalement prévu pour 2022 (350'000.-) et verse CHF 250'000.